

# Du parti libéral à la fédération PRL-FDF-MCC

Pascal DELWIT

Le 10 juillet 1999, la famille libérale fêtait son retour à l'exécutif national belge et dans les gouvernements des entités fédérées (gouvernement de la Communauté – région flamande, gouvernement de la Communauté française, gouvernement de la région wallonne et gouvernement de la région bruxelloise – dans ce dernier cas, il était présent au pouvoir depuis 1995). Ce retour s'effectuait par la grande porte dès lors qu'aux élections du 13 juin de la même année, la famille libérale était devenue, avec 25% des suffrages, la plus importante du pays ; fait inédit depuis l'instauration du suffrage universel – masculin – en Belgique (1919). Jusqu'alors, les sociaux chrétiens (Parti social chrétien – Christelijke Volkspartij) détenaient la première place – à l'exception des scrutins de 1987 et de 1991.

Cette double performance fut largement savourée au sein du VLD (Vlaamse Liberalen en Demoraten – les libéraux néerlandophones) et de la fédération PRL-FDF-MCC (Parti réformateur libéral – Front démocratique des francophones – Mouvement des citoyens pour le changement, la fédération libérale francophone). Elle le fut d'autant plus qu'elle faisait suite à une très longue traversée du désert marquée par onze années d'opposition.

Dans cette contribution, nous examinerons comment le plus ancien parti de Belgique <sup>1</sup> – le parti libéral – a traversé l'histoire politique belge et s'est « réaligné » durant les années soixante, et les traits d'identité qu'il a endossés depuis. Nous analyserons ensuite la position du PRL dans sa nouvelle configuration en relation avec les mutations du paysage politique belge.

## **1. Les développements historiques du libéralisme en Belgique**

Le parti libéral est la première formation politique à voir le jour en Belgique. Son acte de naissance date en effet de 1846. Convoqué par l'Alliance libérale de Bruxelles,

établie dès 1841 <sup>2</sup>, un congrès des libéraux belges établit le parti libéral de Belgique. La cristallisation partisane de la «tendance» libérale à cette date n'est pas un hasard. Elle s'inscrit dans l'accélération de l'effritement de l'unionisme dans la vie politique belge. Durant les dix premières années d'existence du Royaume de Belgique, la vie politique a été marquée par l'union des catholiques et des libéraux face aux menaces qui pesaient sur sa pérennité. Avec la reconnaissance définitive de la Belgique sur le plan international en 1839, la disparition du péril extérieur favorisa la différenciation politique. D'autant plus que les tensions entre partisans des positions de l'Eglise et tenants d'une séparation de l'Eglise et de l'Etat s'étaient sensiblement accrues à la fin des années trente.

Les assises de 1846 constituent en vérité l'aboutissement d'un processus jalonné par la fondation de diverses associations libérales. Les loges maçonniques, seule «agence idéologique» <sup>3</sup> capable de s'opposer à l'Eglise selon les termes de Pascale Delfosse, ont joué un rôle essentiel dans la formalisation de structures libérales. Dès la fin des années trente, elles avaient d'ailleurs été renforcées par l'arrivée en leur sein de personnalités orangistes <sup>4</sup>; lesquelles avaient renforcé «leur base anticléricale et leur liaison avec la grande industrie» <sup>5</sup>.

Ainsi si l'on examine l'émergence du parti libéral belge, il importe de noter que son édification s'opère dans le cadre de la «révolution nationale», évoquée par Stein Rokkan et Martin-Seymour Lipset sur le clivage philosophique dégagé par les deux auteurs: celui qui oppose les promoteurs de l'Etat face aux protagonistes favorables aux positions de l'Eglise. Cela confère au libéralisme belge une posture anticléricale qu'il maintiendra pendant très longtemps.

La structuration partisane des libéraux belges leur permit de remporter nettement les élections de 1848 au détriment des candidats catholiques. A partir de ce moment et jusqu'en 1894, la vie politique belge sera dominée par une confrontation bipartisane entre parti libéral et parti catholique. Dans le cadre d'un scrutin plurinominal à un tour et de campagnes électorales rudes <sup>6</sup>, cette opposition est jalonnée par une alternance entre gouvernements libéraux et catholiques, même si les libéraux sont dominants jusqu'au début des années quatre-vingt.

1894 voit l'émergence électorale d'un nouvel acteur politique, fruit cette fois de la révolution industrielle: le monde ouvrier socialiste. Elle est médiatisée par la victoire électorale du parti ouvrier belge (POB) qui a vu le jour en 1885 <sup>7</sup>. Dès sa naissance, le POB a engagé un combat pour l'élargissement du droit de suffrage vers le suffrage universel. Cette lutte a été couronnée d'un succès partiel en 1893 avec la mise en place du suffrage universel masculin tempéré, cependant, par le vote plural. D'application pour la première fois en 1894, il entraîne une rupture dans la confrontation bipolaire entre catholiques et libéraux. Le POB décroche 346 000 suffrages et 28 députés pour 927 000 voix et 104 députés aux catholiques et 530 000 suffrages et 20 députés aux libéraux. Le parti libéral a le plus pâti de cette évolution: les catholiques sont dominants en Flandre, le POB semble le devenir en Wallonie. Les scrutins suivants confirment ce schéma. En 1896 et en 1898, les libéraux sortent exsangues des consultations. Seule l'adoption, en 1899, d'un mode de scrutin proportionnel permettra de sauver la représentation parlementaire du parti libéral et, peut-être, son existence même. Néanmoins, l'élargissement du droit de suffrage et la naissance du

POB ont entraîné un recul de l'influence libérale et son passage progressif au rang de troisième formation politique du pays. Cette mutation a été douloureusement vécue au sein du parti libéral. D'autant plus difficilement d'ailleurs que la polarisation sur le clivage possédants/travailleurs au tournant du siècle a accru les forces centrifuges en son sein. Les libéraux se divisent en deux courants : l'un « doctrinaire » mettant avant tout l'accent sur la promotion du libéralisme économique et la lutte contre le monde ouvrier naissant, l'autre « progressiste », beaucoup plus ouvert à une alliance avec le POB contre le parti catholique. Jusqu'en 1914, une majorité du parti libéral soutiendra une stratégie d'alliance avec le parti ouvrier belge, espérant de la sorte briser la majorité absolue du parti catholique, conquise en 1884 et reproduite jusqu'alors. Cette stratégie se heurte cependant à la résistance d'une partie de l'appareil du parti et d'un segment non négligeable de l'électorat libéral. La preuve en est clairement donnée en 1912, où le cartel parti libéral – parti ouvrier belge échoue dans sa tentative de briser la majorité catholique.

Cet insuccès, la première guerre mondiale et l'adoption en 1919 du suffrage universel masculin conduisent le parti libéral à occuper dans le système politique belge une place nouvelle pendant environ un demi-siècle : celle d'une formation modeste dans ses performances électorales mais essentielle dans la confection des gouvernements, jouant souvent le rôle de parti pivot.

Le parti libéral est présent au gouvernement dans l'entre-deux-guerres quasi sans discontinuité à la seule exception du gouvernement travailliste de Poulet-Vandervelde entre 1925 et 1926, tantôt avec les seuls catholiques, tantôt en tripartite. Après la deuxième guerre mondiale, le choix s'ouvre aux libéraux : avec les sociaux chrétiens du PSC-CVP <sup>8</sup>, héritier du parti catholique ou avec les socialistes du PSB-BSP <sup>9</sup>, héritier du parti ouvrier belge <sup>10</sup>.

Dans les années soixante, le parti libéral abandonne de son propre chef ce statut et cette vocation pour se transformer en un parti avant tout défenseur du libéralisme économique.

## 2. Le « réalignement » de 1961

Les années cinquante ont été caractérisées en Belgique par une très forte polarisation sur le clivage philosophique essentiellement à la lumière de deux problématiques : le retour du roi Léopold III sur le trône et la question scolaire. Au gouvernement catholique homogène de la législature 1950-1954 succède un exécutif socialiste-libéral. Tous deux légiféreront, dans des sens opposés, sur la question scolaire. A l'issue du scrutin de 1958, un gouvernement social chrétien minoritaire est mis en place avec pour objectif d'aboutir à un accord général sur la question scolaire. A cette fin, une Commission nationale pour l'étude des problèmes de l'enseignement est établie. Le 20 novembre 1958, le « pacte scolaire » est signé par les trois principaux partis. Cette signature entérine la fin de la focalisation sur le clivage philosophique et ouvre une ère de crispations sur les questions socio-économiques et sur les problématiques communautaires (les conflits entre communautés linguistiques en Belgique). Peu de temps après la signature du pacte scolaire, le PSC-CVP ouvre l'exécutif aux libéraux.

Ces évolutions importantes entraîneront une redéfinition identitaire des partis politiques. Le cas le plus manifeste est celui du libéralisme belge.

Président du parti libéral à la fin des années cinquante, Roger Motz pose, à la fin de la décennie, les bases d'un élargissement du parti libéral. A ses yeux la formation anticléricale de la bourgeoisie urbaine sans véritable vie de parti n'a pas d'avenir. Les premiers pas du changement s'opèrent dans le sens d'une ouverture philosophique. Viviane Hascal et Michèle Detaille le rappellent, c'est l'époque où on commence à parler de «déconfessionnalisation du parti libéral»<sup>11</sup>. Dès 1959, le parti libéral précise lors d'un congrès sa tolérance envers la religion. L'ouverture aux catholiques est en cours lors de l'élection nationale de mars 1961. On note entre autres la présence du professeur Paulus de l'Université de Liège sur les listes libérales<sup>12</sup>.

Les assises de 1959 annoncent aussi un repositionnement progressif sur les questions socio-économiques. Il est notamment souligné l'importance du libre-marché comme régulateur de la vie économique et l'encouragement prioritaire à l'initiative privée.

A l'hiver 1960-1961, le projet dit «loi unique» présenté par le gouvernement social chrétien-libéral est très sévèrement combattu par le monde syndical lors d'une grève importante, la «grève du siècle». Cet événement confirme en quelque sorte les réorientations en cours.

En 1961, le parti libéral accélère sa mue. En avril, il se dote d'un nouveau programme où prédominent les questions socio-économiques. Quelques jours plus tard, le parti libéral se dote également d'un nouveau président. Le 6 mai 1961, Omer Vanaudenhove, sénateur de Louvain, est choisi par l'assemblée générale du parti réunie à Bruxelles, en remplacement de Roger Motz. Vanaudenhove accélère le tempo; sur le fond et sur la structure. Le 16 mai, il préconise un changement d'appellation. C'est chose faite, cinq mois plus tard. Les 7 et 8 octobre 1961, le parti libéral tient son dernier congrès. Le parti de la liberté et du progrès (PLP) voit le jour. L'anticléricalisme qui était un trait identitaire du libéralisme belge est abandonné. Mieux, l'ouverture aux catholiques est recherchée au nom d'une identité de vues sur les problématiques économiques et sociales.

Dans un premier temps, il s'agit de formaliser des contacts et des initiatives prises antérieurement. Ainsi, le 5 octobre 1961, *La Libre Belgique* publie un manifeste de personnalités catholiques connues pour leurs opinions conservatrices. Les signataires disent «appeler de leurs vœux une initiative politique constructive, soit par la création d'un parti nouveau, soit par la rénovation d'un parti existant, qui défendra réellement les intérêts de l'homme en tant qu'individu, dans la voie de la liberté économique, du progrès social et de l'unité nationale»<sup>13</sup>. Plusieurs personnalités sociales chrétiennes classées à son aile droite rallient les rangs du nouveau parti: M. de Buck van Overstaeten, M. Stavart, J. Moreau de Melen, M. Ancot, le comte Lippens<sup>14</sup>. Deux petites formations politiques font de même: le parti social indépendant<sup>15</sup> et le parti indépendant. Par ailleurs, un courant minoritaire du Rassemblement national accomplit la même démarche. A partir de ce moment, le *leadership* s'efforce de s'élargir à de nouveaux milieux.

Face à ce qui est présenté comme l'avènement, d'un parti conservateur, Vanaudenhove veut réfuter cette image: «Que l'on nous entende bien. Il ne s'agit

pas pour nous de construire un parti réactionnaire qui ne s'adresserait qu'à une classe de la société. Je déclare solennellement que le nouveau parti de demain sera progressiste»<sup>16</sup>. Il n'en demeure pas moins que le PLP accueille en ses rangs, les éléments les plus conservateurs du PSC-CVP et des petits partis belgicains. Ce qui fait cependant le substrat du message du PLP est sa promotion du libéralisme économique. De 1961 à 1965, les libéraux belges se construisent une nouvelle base programmatique en la matière à travers l'organisation de plusieurs assises.

Au-delà du réalignement doctrinal qu'opèrent les libéraux, la volonté est aussi d'édifier une structure partisane plus efficace. Un courrier hebdomadaire du CRISP en fait foi : «Lorsque par un congrès du 7 et 8 octobre 1961, l'ancien parti libéral fit place au parti de la liberté et du progrès, une des mutations les plus marquantes de ce moment fut l'instauration d'une autorité centrale unique et forte dans le nouveau parti»<sup>17</sup>. La démarche est approfondie à l'occasion du congrès d'Ostende en mai 1963. Il y est décidé que le comité national accueillerait *ex officio* le président national sortant. Le nombre de vice-présidents passe à six au lieu de trois ; ils sont toujours choisis par le président national. A Liège, au congrès des 22 et 23 janvier 1966, une nouvelle réforme statutaire intervient.

Ainsi donc, en l'espace de cinq ans, le libéralisme belge a opéré une mutation profonde, un réalignement par rapport à son clivage d'origine, dont Daniel-Louis Seiler dit qu'il est le plus réussi en Europe occidentale<sup>18</sup>. Cette performance est notable parce qu'elle n'était pas si évidente qu'il peut apparaître *a posteriori*. Les réticences existaient bel et bien.

Dans les rangs libéraux, le principe de la loi unique n'avait, par exemple, pas eu que des partisans. Le 18 décembre 1960, l'assemblée générale du parti n'avait avalisé le projet de loi unique que par 440 voix contre 272<sup>19</sup>. Par ailleurs, pour la désignation du président du parti en mai 1961, les représentants des syndicats libéraux n'avaient pas pris part à l'élection pour exprimer leur inquiétude face au cours programmatique nouveau choisi par le parti. De même, le 26 juin 1961 – trois mois avant la naissance du PLP –, la puissante fédération bruxelloise du parti libéral avait annoncé son hostilité à un changement d'étiquette et se proclamait «fermement attachée à la double signification historique et philosophique de l'adjectif libéral»<sup>20</sup>. La conduite de la mue par Omer Vanaudenhove a donc été une réussite semée de quelques embûches.

La première épreuve du feu, au niveau électoral, se déroule en 1965. Les listes du PLP-PVV sont ouvertes à des personnalités qui ne viennent pas originellement du parti libéral. On retrouve par exemple sur les listes d'anciens sociaux chrétiens, J. Moreau de Melen et Ch. Poswick, mais aussi des cadres des petites formations ayant rejoint ses rangs. A titre d'exemple l'ancien secrétaire général du parti social indépendant, L. Hannotte, conduit la liste libérale à la Chambre dans l'arrondissement de Mons<sup>21</sup>. Le 21 mai 1965, *La Dernière heure* publie un Manifeste des candidats catholiques du PLP où ils proclament leur foi dans le PLP : «A l'instar des partis les plus représentatifs des grandes démocraties du monde libre, le PLP veut démontrer par son action que les convictions religieuses et philosophiques sont trop respectables que pour être confondues avec un combat politique qui ne vise que des objectifs temporels. Le PLP est le seul parti national qui ait véritablement permis à des croyants de s'unir sur un pied de stricte égalité pour combattre pour un même idéal

de liberté»<sup>22</sup>. Face à la coalition sociale chrétienne-socialiste dont la législature est identifiée avec l'adoption de lois linguistiques contestées, le PLP se présente comme l'alternative. L'entrée en matière est un plein succès. Les libéraux font un bond électoral impressionnant tandis que socialistes et sociaux chrétiens enregistrent une chute substantielle. Dans les rangs parlementaires, huit catholiques sont identifiés parmi les députés du PLP et trois au Sénat, que rejoignent cinq sénateurs cooptés et provinciaux<sup>23</sup>.

Un an plus tard, le PLP force les portes de la majorité après qu'un nouvel exécutif socialiste-social chrétien ait marqué son impuissance. Un gouvernement social chrétien-libéral, sous la présidence de Paul Van Den Boeynants (PSC-CVP) est établi. Le choix de constituer cette coalition fut le seul fait de Vanaudenhove et de son entourage. Il n'y eut pas un vote de congrès pour avaliser la participation de la formation libérale; ce qui, pour la première fois, entama à l'interne le crédit du président du PLP<sup>24</sup>.

Cette nouvelle coalition ne peut néanmoins aller à son terme. Au printemps 1968, elle chute sur «l'affaire de Louvain»; en d'autres termes sur la demande qui s'est généralisée dans le monde politique et social flamand de transférer la section francophone de l'Université catholique de Louvain (Leuven) en Wallonie<sup>25</sup>.

Dans ce contexte d'exacerbation communautaire, les libéraux du PLP-PVV se présentent au scrutin anticipé sous les couleurs du «belgicisme». Les affiches du PLP sont sans équivoque avec le slogan: «Mon parti, c'est mon pays». Omer Vanaudenhove fait de l'unité nationale un point cardinal du programme et de l'identité libérale en Belgique: «le PLP, dès sa naissance – et ici nous continuons une tradition de l'ancien parti libéral – est et reste farouchement attaché à l'union des Belges, et est bien décidé à lutter contre tout ce qui peut provoquer la scission ou l'éloignement de nos communautés. (...) Nous disons «NON» à toute aventure fédéraliste. Pourquoi? Parce que nous sommes des sentimentaux? Parce que nous tenons à la Belgique de papa? Nous sommes certainement attachés à notre passé, nous ne voyons aucune raison de ne pas en être fiers, de devoir le renier, mais si nous sommes contre le fédéralisme, c'est parce que nous sommes convaincus que c'est la grande aventure, pas seulement politique, mais qui peut également entraîner les drames sur le plan économique, et par conséquent, sur le plan social»<sup>26</sup>.

Gonflé par l'espoir d'un score historique, les libéraux espèrent pouvoir créer un véritable tremblement de terre politique. En vérité, il n'en est rien. Certes, le PLP-PVV confirme son bon score d'ensemble du scrutin de 1965 mais la progression est infime. Surtout le résultat est asymétrique. Les libéraux wallons glanent encore des suffrages; en Flandre en revanche, le PLP-PVV est en recul.

L'«échec» de 1968 entraîne une remise en cause profonde de la ligne du parti et de la personne qui l'incarne. Au lendemain du scrutin, la Liberaal Vlaams Verbond (LVV) impute la stagnation à la campagne «belgicaine» de Vanaudenhove. Willy De Clercq, vice-premier ministre libéral sortant, confirme ce point de vue. La LVV organise d'ailleurs un congrès extraordinaire les 11 et 12 mai 1968 à Knokke: le congrès de la «mauvaise humeur», comme le rappellent Hascal et Detaille. Les résolutions adoptées accentuent les forces centrifuges au sein du PLP-PVV. La LVV prône désormais l'unilinguisme à l'Université de Louvain et la scission

complète de l'Université libre de Bruxelles. Elle marque sa volonté de scinder l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde et se prononce pour la représentation proportionnelle des Flamands sur les listes libérales à Bruxelles, ...<sup>27</sup>. Le libéralisme belge unitaire vit petit à petit ses dernières heures.

Cette grogne du côté des libéraux flamands entraîne une réorganisation du parti. Au bureau du parti du 2 avril 1969, il est admis que les fédérations flamandes et wallonnes du PLP-PVV pourraient tenir des réunions séparées même si le principe d'un bureau national est maintenu. Mais ce pis-aller ne dure guère. Car le problème de Bruxelles dans la construction de la nouvelle architecture institutionnelle belge approfondit les divergences dans les rangs libéraux. Le problème explose en juin 1970 lorsque se pose le vote de la réforme institutionnelle au Sénat. Le nouvel article 3 *ter* de la Constitution limite la région bilingue de Bruxelles à dix-neuf communes. Les libéraux néerlandophones adoptent cet article, les libéraux francophones s'y opposent. Au lendemain de ce vote, les libéraux bruxellois francophones rompent avec le PLP national et créent le PLP de la région bruxelloise.

Une nouvelle structure partisane est mise en place au printemps 1971 à travers la tenue de trois congrès séparés : celui du PVV les 6 et 7 mai, du PLP wallon les 27 et 28 mai et du PLP bruxellois les 27 et 28 mai aussi. Willy De Clercq préside aux destinées des libéraux flamands et Emile Jeunehomme à celles des libéraux wallons. De fait, trois formations libérales se meuvent sur l'échiquier politique belge. En janvier 1973, à l'initiative de Norbert Hougardy, le PLP de la région bruxelloise se transforme en parti libéral, démocratique et pluraliste (PLDP) dès lors que les libéraux bruxellois refusent le volet communautaire du gouvernement tripartite qui s'établit alors sous la direction du socialiste Edmond Leburton. Le 22 janvier 1973, Roland Gillet est élu président de cette formation. Elle sera une interlocutrice du «PLP wallon». A l'issue des élections de 1974, PLP et PLDP forment d'ailleurs un groupe parlementaire commun. Quelques semaines plus tard toutefois, le PLDP modifie une nouvelle fois son label et devient le parti libéral – Liberale Partij, formulation historique. Il se dote d'un nouveau président en la personne d'Albert Demuyter.

### **3. Un «nouveau parti libéral» en Communauté française de Belgique : le parti réformateur libéral (PRL)**

Dans les années soixante-dix l'implosion du libéralisme en trois formations distinctes a considérablement affaibli cette famille politique. Les gains recueillis du réaligement opéré en 1961 se sont évanouis. Face à cette situation, un processus de réunification des libéraux francophones de Belgique s'accélère dans la deuxième moitié de la décennie. Deux événements importants jalonnent l'opération : l'arrivée au PLP de l'aile de centre-droit du Rassemblement wallon et la réunification des libéraux wallons et bruxellois.

#### **A. L'arrimage de l'aile droite du Rassemblement wallon au libéralisme wallon**

En 1974, s'était produit un événement important dans la vie politique belge : la participation d'un parti «communautaire» au gouvernement national. En alliance avec les sociaux chrétiens flamands et francophones et les libéraux flamands et wallons, le Rassemblement wallon est le premier parti dit communautaire à exercer le pouvoir

dans l'espoir d'accélérer la régionalisation en Belgique. François Perin, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Liège et figure emblématique du Rassemblement wallon, est ministre des Réformes institutionnelles. Cette participation et ses limites introduisent des tensions internes sérieuses dans les rangs du RW. Au point qu'au cours du deuxième semestre 1976, l'aile droite du parti souhaite manifestement couper les ponts. D'autant que le RW s'apprête à gauchir son programme.

En désaccord avec les orientations que souhaite emprunter la majorité du parti sous la houlette de son président Paul-Henri Gendebien, l'aile de centre-droit choisit alors de quitter la formation régionaliste. Des discussions s'engagent d'abord avec la direction du parti social chrétien, tout spécialement avec son président Charles-Ferdinand Nothomb. Mais elles capotent en raison notamment de l'hostilité du courant démocrate chrétien à cette arrivée. C'est vers le parti de la liberté et du progrès que se tournent alors ces personnalités.

Les choses avancent d'autant plus vite que la rupture est de fait consommée au sein du Rassemblement wallon. Le 20 novembre 1976, Paul-Henri Gendebien est explicite dans l'organe du parti : « Ceux qui préfèrent le centrisme ont le droit de s'y rallier en toute liberté, et sans attendre les prochaines élections »<sup>28</sup>. Le 24 novembre 1976, trois des principales personnalités du RW annoncent leur départ vers les horizons libéraux : François Perin, Jean Gol, qui est alors secrétaire d'Etat, et Etienne Knoops. Une génération de jeunes cadres brillants proche de cette mouvance et de ces personnalités les accompagne : Philippe Monfils, Michel Forêt, François-Xavier de Donnée, Hervé Hasquin, Serge Kubla, ... L'alliance du PLP wallon alors conduit par le Verviétois André Damseaux et de ce courant du Rassemblement wallon donne officiellement naissance à un « nouveau » parti. Son congrès constitutif a lieu le 15 janvier 1977. La nouvelle formation s'intitule parti des réformes et de la liberté wallon (PRLW).

### **B. Du PRLW au PRL**

L'arrivée de ces « jeunes Turcs » va dynamiser le libéralisme wallon. Très rapidement, une figure marque de son empreinte la nouvelle formation : Jean Gol. En moins de deux ans, il accède aux commandes du parti et force la fusion avec les libéraux bruxellois. Elle intervient formellement peu de temps avant les premières élections européennes de juin 1979. La « nouvelle » formation naît le 19 mai 1979 : le congrès des libéraux francophones fonde le parti réformateur libéral (PRL). Jean Gol y est « confirmé » à la présidence. En peu de temps, il dote le PRL d'un programme renouvelé marqué par la vague néo-libérale en provenance des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne et d'une organisation efficace. Jean Gol est appelé à marquer de son empreinte le libéralisme francophone en Belgique pendant une période de quinze ans.

Dans sa dynamique, le parti redémarre dans la logique qui l'avait vu croître électoralement dans les années soixante. Le PRL sera le parti promoteur du libéralisme économique. Le PRL reste aussi un parti transversal en accueillant indistinctement catholiques et non-croyants. Dans son discours d'intronisation, son nouveau président Jean Gol le précise : « Parti pluraliste, nous sommes les seuls à réunir croyants et



incroyants dans un coude à coude fraternel ; il n'y a pas de dogme libéral, il n'y a donc pas chez nous d'hérésie ou d'hérétique»<sup>29</sup>.

L'élection nationale de novembre 1981, qui est la première à intervenir après la formation du PRL, est un succès électoral pour la famille libérale. Elle débouche aussi, et peut-être surtout, sur une victoire politique. Le PRL et son homologue flamand, le PVV (partij voor vrijheid en vooruitgang), entrent au gouvernement dans une coalition avec les démocrates chrétiens. Jean Gol devient vice-premier ministre et ministre de la Justice.

Cet exécutif conduit par le démocrate chrétien flamand Wilfried Martens marquera les imaginations par une politique d'austérité sans précédent justifiée par la nécessité d'assainir les finances publiques.

L'exécutif impressionnera aussi par sa stabilité dans la mesure où il ira à son terme. Les années soixante-dix en Belgique avaient été celles d'une instabilité chronique. Les libéraux francophones voudront même inscrire cette stabilité à travers un pacte avec leurs partenaires sociaux chrétiens. En 1986, parti social chrétien et parti réformateur libéral signent une convention dans laquelle ils s'engagent à rester ensemble, au pouvoir ou dans l'opposition, pour un laps de temps de huit années. Cet accord, sans portée juridique, fera long feu.

1987 marque un coup d'arrêt sérieux et long dans la progression libérale. Sur un plan électoral dans une certaine mesure mais, beaucoup plus fondamentalement, sur un plan politique. Malgré un résultat électoral honorable à l'élection anticipée de novembre 1987, le PRL est le perdant politique du scrutin. Renvoyé dans l'opposition, il assiste impuissant à la mise sur pied d'un gouvernement travailliste, associant les socialistes, les démocrates chrétiens et la Volksunie – le parti régionaliste flamand. Cette situation stoppe la courbe ascendante dans laquelle étaient engagés les libéraux francophones depuis une petite dizaine d'années. Après le pain blanc vient le pain noir.

### *C. Une difficile transition interne*

Le scrutin européen de 1989 indique nettement le ressac du libéralisme francophone. La liste qui avait été confectionnée par Jean Gol enregistre un recul sévère (moins 117 000 suffrages par rapport à l'élection européenne de 1984 et moins 154 000 voix par rapport à l'élection nationale de 1987).

Cet échec conduit Gol à ne pas se présenter à la présidence du parti. Epinglé comme responsable du mauvais score libéral<sup>30</sup>, l'ancien vice-premier ministre annonce sa non-candidature. Deux personnalités s'affrontent, le Luxembourgeois Antoine Duquesne et le Thudinien Daniel Ducarme. Le premier est parrainé par Jean Gol et le second par Louis Michel. Pour éviter une confrontation qu'ils pressentent dure sinon fratricide, les libéraux avancent l'idée d'un tandem dirigeant. Le congrès statutaire du 8 novembre 1989 avalise cette possibilité en réformant les statuts du parti. Antoine Duquesne et Daniel Ducarme se présentent dès lors de concert. Le premier acquiert le titre de président avec la charge des affaires fédérales. Le second devient vice-président avec la compétence des affaires communautaires et régionales. Antoine Duquesne et Daniel Ducarme sont élus à la tête du parti le 16 décembre 1989.

Ils recueillent 5 888 voix pour 1 412 à un duo concurrent formé du Namurois André Barzin et de la Brabançonne Jacqueline Herzet <sup>31</sup>.

L'expérience bicéphale se révèle calamiteuse. Les élections de novembre 1991 confirment ce que plusieurs notables libéraux craignaient et ce que plusieurs observateurs pressentaient : un recul électoral.

La campagne libérale a été marquée par la vague de contestation relative à la présence, une fois encore, de la personnalité raciste Roger Nols sur les listes bruxelloises, qui entraîna la démission de la « conscience » du parti, Robert Henrion, de la commission de conciliation et d'arbitrage du PRL. Par ailleurs, deux personnalités bruxelloises du PRL, Jacques Vandenhoute et Willem Draps, avaient aussi suscité une levée de boucliers politiques et juridiques avec un tract à connotation raciste. Or, ces deux personnalités pesaient dans le parti ; en particulier sur les thèmes qui leur valaient nombre de reproches. Dans le *shadow cabinet* qu'avaient mis en place Daniel Ducarme et Antoine Duquesne, Jacques Vandenhoute avait en charge le portefeuille de l'Intérieur et Willem Draps, celui de l'Immigration <sup>32</sup>.

Le duo dirigeant ne survécut pas à cette défaite. Ducarme et Duquesne démissionnent de concert, ouvrant par là la voie au retour de Jean Gol aux commandes du parti. Seul candidat, Gol est élu aisément en récoltant 6 412 bulletins des 6 841 valables <sup>33</sup>.

#### 4. Les étapes d'une mutation

Pendant les années quatre-vingt-dix, la famille libérale a connu une mutation parallèle à certaines transformations du système politique belge. Certaines composantes de ce changement sont lancées par Jean Gol. La première est l'élargissement de l'assise du parti. La première étape en la matière passe par un accord avec le parti régionaliste bruxellois, le Front démocratique des francophones (FDF). Le 14 septembre 1993, un accord de fédération associant le parti réformateur libéral au Front démocratique des francophones est annoncé. Ses prémisses remontent à l'opposition conjointe du FDF et du PRL aux accords dits de la Saint-Michel, où les quatre partis de la majorité (parti socialiste – PS –, Socialistische Partij – SP –, parti social chrétien – PSC – et Christelijke Volkspartij – CVP) et deux partis d'opposition, les verts francophones d'Ecolo et flamands d'Agalev, avaient permis de franchir une nouvelle étape dans la fédéralisation de la Belgique. Le PRL et le FDF avaient notamment mené une campagne commune pour demander l'organisation d'un référendum sur les résultats de la négociation institutionnelle. Lancée en novembre 1992, elle avait officiellement recueilli 160 000 signatures.

Les libéraux progressent sensiblement aux élections nationales et régionales de 1995, mais ils n'arrivent pas à rompre la coalition sociale chrétienne-socialiste à l'exception du gouvernement de la région bruxelloise où la fédération PRL-FDF est quasi incontournable. Electoralement, la dynamique de la fédération semble avoir porté et Gol veut finaliser l'objectif qu'il s'est fixé : opérer une fusion entre le PRL et le FDF. Il ne pourra mener ce projet à son terme. Fin juin-début juillet 1995, il est pourtant réélu sans difficulté à la tête du PRL. Il recueille 4 370 voix sur 4 714.

Quelques semaines plus tard, la figure de proue du PRL est terrassée par une crise cardiaque. Le libéralisme francophone perd sa figure emblématique, son leader

charismatique, un intellectuel de haut vol. C'est que, comme le rappelle Jean-Michel De Waele, « la construction et la consolidation du PRL en tant que parti uni et structuré (a été) un des apports les plus durables de Jean Gol au libéralisme francophone »<sup>34</sup>.

Les libéraux francophones vont néanmoins se découvrir une nouvelle personnalité emblématique et charismatique en la personne de Louis Michel. Celui-ci approfondit le rapprochement avec le FDF et donne notamment une tonalité plus revendicative aux libéraux francophones sur les questions communautaires. La défense de la nation francophone, chère à Gol, disparaît au profit de celle de l'espace francophone. L'objectif est fixé : devenir la première formation politique francophone voire wallonne. Les enquêtes d'opinion, en 1997, laissent entrevoir cette possibilité face aux difficultés dans lesquelles est alors enferré le parti socialiste.

Peu avant les élections de 1999, Michel évoque même le « patriotisme wallon ». Il y fait référence dans sa *Lettre aux citoyens de mon pays*, à la forme et aux accents très mitterrandiens : « Il faut développer un « patriotisme » wallon, à savoir l'attachement à la région et aux racines qui sont nôtres ainsi que la volonté de les faire croître et prospérer. Il faut inscrire au cœur des Wallons, la conscience de participer à un destin commun »<sup>35</sup>.

Plus largement, sur le plan programmatique et identitaire, le PRL modifie en douceur un certain nombre de ses axes programmatiques et identitaires. Quelques mois seulement après sa nouvelle intronisation, Jean Gol avait fait adopter par le bureau du PRL une nouvelle *déclaration de principe* de même qu'un *contrat de confiance entre le PRL et le citoyen*. Les deux sont avalisés par un congrès doctrinal qui est organisé, dans la foulée, les 28 et 29 novembre 1992.

Un certain nombre d'inflexions sont notées par rapport à la perspective néolibérale des années quatre-vingt, même si les axes de campagne ne subissent que peu de modifications. Ainsi, Gol et le PRL articulent leur communication politique sur le combat contre la « rage taxatoire » dont la campagne est lancée en avril 1992<sup>36</sup>.

Louis Michel imprimera aussi sa marque en matière doctrinale et programmatique, à telle enseigne qu'il parle d'une véritable « refondation »<sup>37</sup>. De septembre à décembre 1996, les libéraux organisent pas moins de quatre congrès. A leur terme, le *Manifeste* adopté remplace la *Déclaration de principes*. Michel imprime un changement lent vers un recentrage plus visible. Et on commence à parler de « libéralisme social ». Son avènement officiel s'opère dans le *Manifeste*, qui assène : « Le libéralisme est authentiquement social. La pérennité du système de sécurité sociale sera assurée en y introduisant plus de justice, en utilisant mieux les moyens disponibles, en corrigeant les lacunes et en l'adaptant aux besoins nouveaux »<sup>38</sup>.

Dans les années quatre-vingt-dix, le PRL se fait aussi un promoteur ardent d'un certain nombre de modifications du droit électoral. Ses propositions vont dans le sens d'un amoindrissement des structures intermédiaires.

A un premier échelon, il s'agit des partis politiques. Le PRL préconise la fin du mode de scrutin proportionnel au profit d'un mode de scrutin majoritaire. De même, les libéraux francophones, avec leurs homologues flamands, poussent à une suppression ou à une pondération de l'effet dévolutif de la case de tête. Cette réforme entraînerait une influence moins nette des partis dans le choix de leurs parlementaires

et une personnalisation accrue de la vie politique. En 2000, une réforme est intervenue sur cette question pour les élections communales et provinciales.

A un autre niveau, il s'agit de l'assemblée parlementaire. Les libéraux poussent à l'instauration du référendum et/ou de la consultation populaire, pour redonner, à leur estime, la parole aux citoyens. Ces propositions sont frappantes car elles tranchent avec les fondements du libéralisme politique qui s'est cristallisé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. L'accent y était au contraire mis sur l'importance de la délibération parlementaire, sur le rôle déterminant du Parlement comme instance législative et régulatrice et sur la méfiance à l'endroit des « passions populaires ».

Peu de temps après, Louis Michel est confirmé dans ses fonctions par un vote au suffrage universel des membres. Le bourgmestre de Jodoigne est élu par 96,3% des votes valables (14 187 suffrages).

## 5. Ruptures et continuités dans le libéralisme francophone

### A. L'identité et le programme

Nous l'avons dit, en 1961, le PLP « abandonne » le clivage originel du libéralisme belge – le versant « Etat » – du clivage Etat/Eglise au profit d'un positionnement sur le versant « possédants » du clivage possédants/travailleurs. Ce processus de réaligement du PLP est profond. Il assurera aux libéraux l'arrivée de cadres de l'aile droite du PSC et du CVP pour le côté flamand (en nombre beaucoup moins important), de petites formations classées à droite de l'ancien parti libéral et de quelques personnalités nouvelles. Il permettra surtout une percée électorale lors des élections de 1965, stabilisée à la hausse lors des élections de 1968 (voir *infra*).

Le libéralisme a subi de plein fouet l'avènement du fédéralisme dans les années soixante-dix et l'implosion des familles politiques nationales. Alors qu'il s'était fait un promoteur ardent d'une vision « belge » sous la présidence d'Omer Vanaudenhove, il aura bien du mal à s'adapter au processus de fédéralisation de l'Etat belge. Du côté francophone, le PLP décline sévèrement durant cette décennie et la scission bruxelloise rend les choses complexes. C'est à partir de l'arrivée de l'aile droite du RW, qu'organisationnellement, le libéralisme francophone retrouve peu à peu des couleurs. Il le doit à l'alliance de la jeune génération du PLP – Daniel Ducarne et Louis Michel par exemple – et de la jeune génération proche du RW qui a rejoint le PRLW – Jean Gol, François-Xavier de Donnea, Serge Kubla, ... – qui met en ordre de marche le PRLW à partir de 1976 puis le PRL à partir de 1979. Le libéralisme francophone (et néerlandophone) renaît aussi sous l'effet de la nouvelle polarisation sur le clivage socio-économique au détriment du clivage linguistique. En la matière, le PRL est idéalement profilé. Car après 1961, les libéraux n'ont jamais mis en cause leur nouvelle position identitaire dans le système politique. Les adaptations seront programmatiques en fonction des adversaires politiques et des contextes. Au début des années quatre-vingt, l'heure est au néo-libéralisme. Le PRL sera néo-libéral, farouchement néo-libéral. Un court extrait de l'époque témoigne de ce positionnement : « Trop d'Etat nous étouffe. Il étouffe l'investissement des entreprises sous les charges fiscales et sociales. Il étouffe le travail créateur des individus, s'empare du fruit de ce travail par des niveaux d'impôts qui s'apparentent à du vol »<sup>39</sup>.

Dix ans plus tard, après avoir été renvoyés dans l'opposition, Jean Gol et le PRL modèrent parfois leur propos et l'on évoque ou réévoque l'idée de «libéralisme social». Il n'empêche, cela reste le temps où Gol développe son propos sur «moins d'Etat, mieux d'Etat» et sur la «rage taxatoire» du gouvernement démocrate chrétien-socialiste.

La deuxième moitié des années quatre-vingt-dix est l'objet de nouveaux ajustements. Ils seront opérés en douceur à l'initiative de Louis Michel. Peut-on reprendre pour cette période le terme de «refondation» avancé par Louis Michel lui-même? On peut en douter. Des inflexions existent mais elles sont nuancées et progressives.

D'une part, dans le propos. Dans un premier temps, par exemple, Louis Michel reprend à son compte la formule de Jean Gol relative à l'Etat: «Or, avant tout, l'Etat doit assurer la sécurité intérieure et extérieure, exercer ses missions de justice, de représentation sur la scène internationale, d'enseignement et être garant de la solidarité en protégeant les plus faibles. Comme Jean Gol l'avait rappelé lors du congrès de Tournai, il nous faut à la fois «moins d'Etat et mieux d'Etat». La défiance du citoyen à l'encontre des institutions résulte du poids croissant de l'impôt et des cotisations sociales, des réglementations abusives, et de l'emprise excessive des pouvoirs publics»<sup>40</sup>. Par la suite, une évolution l'amène à renier et même rejeter ce slogan à la veille du scrutin de juin 1999: «Oui, je ne crois pas à l'histoire de «Moins d'Etat, mieux d'Etat»»<sup>41</sup>.

D'autre part, dans le contenu. Dans le préambule du programme de la fédération PRL-FDF-MCC pour les élections de juin 1999, on trouve cette apostrophe: «Notre Etat doit redevenir un Etat»<sup>42</sup>. Les missions assignées à l'Etat sont toutefois quasiment les mêmes que dans la déclaration de principes adoptée dix ans plus tôt: «Le libéralisme requiert le «juste Etat». Il n'est pas contre l'Etat, mais pour un Etat qui assume pleinement, avec justice et équité, ses missions démocratiques et politiques: sécurité intérieure et extérieure, environnement économique favorable à l'emploi, solidarité interpersonnelle, accès au savoir, à la culture, à la citoyenneté, sauvegarde de l'environnement naturel...»<sup>43</sup>. Et dès que sont abordées les problématiques économiques et sociales, l'action de l'Etat est le plus souvent ramenée à sa plus simple expression. «L'Etat doit le plus souvent se cantonner dans un rôle d'arbitre», ce qui implique «l'assainissement des finances publiques par la réduction des dépenses, l'allègement de la fiscalité et de la parafiscalité dont le niveau est devenu intolérable, et la privatisation des entreprises publiques»<sup>44</sup>.

Des ruptures peuvent néanmoins être observées. L'approche libérale de l'immigration a, en cinq ans, changé radicalement. Dans les années quatre-vingt, le propos xénophobe dans le chef de personnalités libérales n'était pas rare, mais elles n'en avaient pas l'exclusivité, loin s'en faut. Surtout, le PRL avait accueilli sur ses listes une figure emblématique en matière de racisme: Roger Nols, bourgmestre de l'importante commune de Schaerbeek. Dans les années quatre-vingt-dix mais surtout dès le moment où Louis Michel revient à la présidence, les choses changent drastiquement. Lui-même parle de véritable fracture en la matière<sup>45</sup>. Quelques jours avant les élections de juin 1999, le président du PRL confirmait solennellement ce tournant: «De même, nous nous félicitons de l'adoption de l'octroi aux citoyens

européens du droit de vote pour les élections communales. Nous sommes favorables également à étendre ce droit aux non-Européens après cinq années de résidence régulière sur notre territoire et moyennant l'engagement explicite de respecter la Constitution et les lois du peuple belge, tout particulièrement pour l'égalité entre hommes et femmes. J'ai foi dans une société multiculturelle qui sera un enrichissement pour tous»<sup>46</sup>.

Ces mutations ont aussi entraîné un rapport à l'organisation européenne ou internationale de référence: le parti européen des libéraux, démocrates et réformateurs (ELDR) et l'Internationale libérale. Dans les années quatre-vingt, le PRL et singulièrement sa figure emblématique, Jean Gol, critiquait vertement le positionnement progressiste de l'ELDR. En termes de modèle, le parti conservateur de Grande-Bretagne sous la férule de Margaret Thatcher et le Rassemblement pour la République en France de Jacques Chirac étaient portés au pinacle. Au congrès de l'ELDR à Groningen en juin 1985, Jean Gol avait frappé les imaginations en évoquant un rapprochement du PRL avec le RPR. Cette déclaration avait entraîné la démission de son poste de sénateur de François Perin, «père spirituel» de Jean Gol, qui n'avait pourtant pas hésité à railler le PRL, devenu, «principalement sous la conduite de Jean Gol, un parti conservateur plus proche de Margaret Thatcher et du RPR de Jacques Chirac que des autres partis libéraux européens»<sup>47</sup>. Pourtant, Gol ira plus loin au début des années quatre-vingt-dix en amorçant un retrait du PRL de l'ELDR au profit d'une adhésion au parti populaire européen (PPE).

Cette initiative fera long feu en raison d'oppositions internes. En raison aussi du refus du FDF de le suivre dans cette voie. Et enfin, en raison de son décès. Devenu président, Louis Michel n'endossera pas ce cheminement. Les personnalités politiques évoquées par Michel ou le PRL n'appartiennent pourtant pas à des formations de l'ELDR. En 1999, Louis Michel disait ainsi son admiration pour Philippe Séguin<sup>48</sup> tandis que le Manifeste de 1996 faisait pour sa part souvent référence à Alain Madelin. Il n'empêche, le PRL est resté membre de l'ELDR et en est même parfois considéré cette fois comme le pôle progressiste. Témoin, cette rodomontade du leader des libéraux danois et président de l'ELDR, Uffe Elleman-Jensen, à propos du dossier autrichien: «Louis Michel est complètement intoxiqué. Depuis qu'il a été interrogé par quelques journaux anglo-saxons prestigieux, il se prend pour la conscience du genre humain. (...) Dans cette affaire, les Belges sont isolés au sein des libéraux européens. Et nous en avons assez de ces gens qui grimpent dans un arbre et ne savent pas comment en redescendre ! C'est clair, Louis Michel et Guy Verhofstadt ont violé le traité européen pour détourner l'attention des divisions internes à la Belgique»<sup>49</sup>.

### **B. Les mutations politico-organisationnelles**

A compter du réalignement de 1961, le PLP-PVV puis le PRL et le VLD se sont positionnés d'abord et avant tout par rapport au clivage socio-économique. Ce faisant, ils ont ouvert leurs rangs aux croyants, devenant de la sorte une formation transversale, traversant le clivage philosophique. Ce caractère transversal n'a jamais été mis en cause depuis. Il a par exemple été solennellement rappelé dans la *Déclaration de principes* de 1992: «Les libertés philosophiques, religieuses, scolaires sont à nos yeux essentielles, elles relèvent de choix personnels qui ne doivent pas

prêter à débat politique. C'est pourquoi notre parti, pluraliste, accueille en ses rangs croyants et non-croyants» <sup>50</sup>.

Une autre mutation de 1961 s'est perpétuée, une centralisation plus forte du parti et une sortie partielle du statut de parti de cadres. Si le PRL demeure une formation d'individualités, il n'en reste pas moins que son action est incomparablement plus coordonnée que dans l'ancien parti libéral et même dans le PLP. Le poids du président dans l'organisation s'est accru. Une étape importante dans cette formalisation du processus présidentiel a été le principe de l'élection directe du président au suffrage direct des membres. Cette réforme est intervenue au congrès de septembre 1987 <sup>51</sup>. La présidence du PRL a été endossée par deux personnalités charismatiques, Jean Gol et Louis Michel, ce qui a renforcé le statut de la fonction. Depuis 1999, Daniel Ducarme a accédé à la présidence du parti.

En termes de membres, la situation n'est guère simple à évaluer. A plusieurs reprises, les cadres libéraux ont annoncé des augmentations de membres <sup>52</sup>. Pourtant l'évolution de ces vingt dernières années dément ces effets d'annonce. En matière d'adhésion, l'heure de gloire du libéralisme francophone est celle de la première moitié des années quatre-vingt, au moment où le PRL est au pouvoir. En six ans, le parti passe de 47 000 membres à près de 77 000. Le retour dans l'opposition mais aussi une gestion plus rigoureuse des fichiers ramènent le total à la moitié de ce summum. Depuis une dizaine d'années, les libéraux belges francophones vivent autour de 35 000 adhérents. Notons néanmoins la remontée de la fin des années quatre-vingt-dix, peut-être liée à la progression du vote libéral dans les enquêtes d'opinion.

*Evolution des adhérents du PRL (PLP)*

1972	28 433	1979	1986	73 727	1993	35 300
1973		1980	1987	76 298	1994	33 949
1974		1981	1988	45 824	1995	33 050
1975	34 700	1982	1989	46 430	1996	35 463
1976		1983	1990	35 884	1997	37 995
1877		1984	1991	35 324	1998	38 885
1978	42 000	1985	1992	34 400	1999	38 904

**C. Le rôle dans le système**

Nous l'avons souligné, le libéralisme belge eut longtemps deux caractéristiques dans le système politique belge. D'une part, ses performances électorales étaient modestes (entre 8 et 15% des suffrages), coïncées entre les résultats des familles socialiste et sociale chrétienne. D'autre part, il avait un statut de parti pivot, qui lui a permis de participer très fréquemment au pouvoir. L'exemple de la présence du parti libéral au gouvernement dans les coalitions de l'entre-deux-guerres est à cet égard emblématique. Les libéraux ne furent absents du pouvoir que durant 355 jours <sup>53</sup>. C'est d'ailleurs de cette époque que datait la dernière occupation de la fonction de Premier ministre par un libéral avant l'avènement du gouvernement arc-en-ciel en juillet 1999. En 1937, en effet, Paul-Emile Janson avait accédé à ce poste.

Le réalignement opéré en 1961 a profondément transformé ce double statut du libéralisme belge.

Sur le plan électoral, les libéraux sont sortis, à la hausse, de la fourchette 8-15%. En 1965, la progression du PLP wallon est spectaculaire puisqu'il atteint un quart de l'électorat pour 12% quatre ans auparavant. Si la décennie soixante-dix a marqué un reflux, il n'a été que temporaire. Dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, les libéraux wallons ont quasi systématiquement atteint au minimum 20% des voix. Les choses se présentent de manière plus nuancée et plus complexe dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde <sup>54</sup>. Elles sont plus complexes parce que la comparaison est malaisée. Depuis 1995, c'est la fédération du PRL et du FDF qui se présente aux électeurs, il n'est donc pas simple d'avoir des repères dans le temps. Il n'empêche, l'influence combinée du libéralisme et du FDF est en déclin dans ce bastion du libéralisme en Belgique. Aux élections de 1999, PRL et FDF ensemble faisaient à peine plus que le PRL seul en 1985 et 1987. Cela est dû principalement, mais pas uniquement, à la perte d'influence très nette du FDF dans la région bruxelloise mais aussi à la montée en puissance d'un adversaire nouveau : les verts d'Ecolo. A l'issue du scrutin de 1999, Ecolo était le deuxième parti de la région bruxelloise.

Les libéraux se sont donc durablement installés comme une formation aux performances électorales désormais égales à celles des socialistes et des démocrates chrétiens ; à telle enseigne qu'en 1999, ils sont devenus la première famille politique du pays.

*Evolution des performances électorales du libéralisme francophone (pourcentages en Wallonie et dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde – PRL ou PRL-FDF)*

Année	Wallonie PRL	Bruxelles-Hal Vilvorde – PRL	Bruxelles-Hal- Vilvorde – PRL+FDF/ PRL-FDF
1946	9,25	(*) 12,11	
1949	14,70	(*) 23,00	
1950	11,41	(*) 16,93	
1954	11,64	(*) 17,99	
1958	10,40	(*) 16,58	
1961	11,75	(*) 15,80	
1965	25,39	(*) 30,21	(*) 38,50
1968	26,67	(*) 24,38	(*) 39,77
1971	17,64	(*) 16,40	(*) 44,47
1974	15,40	8,15	40,05
1977	18,80	7,40	35,10
1978	16,70	5,01	32,97
1981	21,73	12,21	29,59
1985	21,16	19,75	28,03
1987	22,22	19,00	27,18
1991	19,81	15,98	24,92
1995	23,91		22,97
1999	24,72		20,70

\* Jusqu'en 1974, les pourcentages dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde comprennent les scores des libéraux francophones et flamands. A partir de 1974, il ne s'agit que des libéraux francophones.



Sur le plan politique, les choses se présentent de manière différente. En se «réalignant», les libéraux ont perdu leur statut de force pivotale. A partir de 1961, un axe socialiste-libéral au gouvernement est devenu sinon impossible, du moins très improbable. Il y a eu un renversement dans le classement sur l'axe gauche-droite. Jusqu'alors, la droite était assimilée aux catholiques puis aux sociaux chrétiens alors que les libéraux étaient situés au centre. Après l'avènement du PLP, le libéralisme a été classé comme la force de droite de l'échiquier politique et, dans le même temps, la formation sociale chrétienne comme le parti centriste, accédant de la sorte au statut de formation pivot. Aussi, l'espace temps que les libéraux ont passé à l'exécutif s'en est ressenti. De septembre 1944 à avril 2001, les libéraux ont été au gouvernement 43,51% du temps. Mais si l'on divise cette période en deux phases – l'avant et l'après réaligement –, la perspective est plus claire. De 1944 à 1961, les libéraux ont été au pouvoir 60% du temps. En revanche, de 1961 à avril 2001, ils ne l'ont été que 35,67%.

*Participations au pouvoir des libéraux depuis 1944*

26 septembre 1944 <i>284 mois au pouvoir</i> 43,51 %	–	1 <sup>er</sup> avril 2001 (666 mois) 382 mois dans l'opposition 56,49 %
PL/26 septembre 1944 <i>117 mois au pouvoir</i> 60,00 %	–	27 mars 1961 (195 mois) 78 mois dans l'opposition 40,00 %
PRL (PLP)/28 mars 1961 <i>168 mois au pouvoir</i> 35,67 %	–	1 <sup>er</sup> avril 2001 (471 mois) 303 mois dans l'opposition 64,33 %

C'est dire la rupture qu'a constitué l'avènement du gouvernement «arc-en-ciel» en juillet 1999 : une bonne performance électorale des libéraux *et* une participation au pouvoir en compagnie des socialistes et des verts. En d'autres termes, en évacuant, la force pivotale du système politique belge : le CVP et, dans une moindre mesure, le PSC.

L'avenir du libéralisme belge, et francophone en particulier, tient au caractère conjoncturel ou structurel de cette expérience. La question qui se pose est de savoir dans quelle mesure, les libéraux peuvent combiner de manière structurelle bons résultats électoraux et participations régulières au(x) gouvernement(s). De ce point de vue, le prochain scrutin et ses suites seront déterminants. Cela dépend bien sûr de la capacité politique des deux formations libérales mais aussi des performances électorales des sociaux chrétiens – tout spécialement en Flandre – et des choix voire des arbitrages qu'opéreront les deux partis socialistes.

## Notes

<sup>1</sup> Et d'Europe, selon certains observateurs.

<sup>2</sup> L. ROWIES, *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Dossiers du CRISP, 1977, p. 2.

<sup>3</sup> P. DELFOSSE, «La formation des familles politiques en Belgique (1830-1914)», *Res Publica*, n° 3, 1979, p. 468.

<sup>4</sup> L'expression fait référence aux courants favorables à la maison d'Orange; contre donc la scission de la Belgique des Pays-Bas.

<sup>5</sup> P. DELFOSSE, «Formation de l'Etat, classes sociales et hégémonie politique: le cas belge (1830-1914)», *Recherches sociologiques*, 1994, vol XXV, 1, p. 8.

<sup>6</sup> Voir J. STENGERS, «L'établissement de la représentation proportionnelle en Belgique en 1899», in P. DELWIT, J.-M. DE WAELE (éd.), *Le mode de scrutin fait-il l'élection ?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2000.

<sup>7</sup> Voir P. DELWIT, «La voie étroite d'une refondation du parti socialiste (PS)», in P. DELWIT, J.-M. DE WAELE (éd.), *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1997 (2<sup>e</sup> édition) et M. LIEBMAN, *Les socialistes belges. 1885-1914. La révolte et l'organisation*, Vie ouvrière, 1979.

<sup>8</sup> Parti social chrétien-Christelijke Volkspartij.

<sup>9</sup> Parti socialiste belge-Belgische Socialistische Partij.

<sup>10</sup> Notamment lors du gouvernement d'Achille Van Acker entre 1954 et 1958, réunissant socialistes et libéraux.

<sup>11</sup> V. HASCAL, M. DETAILLE, «Vingt ans de libéralisme en Wallonie et à Bruxelles», *Res Publica*, 1981, vol. XXIII, 2-3, p. 345.

<sup>12</sup> Il est notamment l'auteur d'une tribune libre dans *La Dernière heure* du 16 mars 1961.

<sup>13</sup> *La Libre Belgique*, 5 octobre 1961.

<sup>14</sup> *L'Echo de la Bourse*, 17-18 novembre 1961.

<sup>15</sup> Le parti indépendant était une petite formation libérale-catholique dirigée par M. Snyers d'Attenhoven. Bien qu'il n'ait obtenu aucun élu au scrutin de 1961, il avait cependant rallié 38 635 suffrages.

Soulignons néanmoins que le PSI rompit son accord avec le PLP le 4 avril 1962 après le retour à sa présidence de monsieur L'Allemand. La plupart des cadres du parti rejoignirent les rangs du PLP. «Bilan d'une présidence du PLP: Omer Vanaudenhove (1961-1969) (II)», *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 434-435, 14 mars 1969, p. 4.

<sup>16</sup> «La réforme du parti libéral: naissance du parti de la liberté et du progrès PLP», *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 125, 13 octobre 1961, p. 5.

<sup>17</sup> «Bilan d'une présidence au PLP: Omer Vanaudenhove (1961-1969)», *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 430, février 1969, p. 2.

<sup>18</sup> D.L. SEILER, *Les partis politiques dans le Benelux*, Barcelone, Institut de Ciències Politiques I Socials, Working Papers, 1992, n° 48.

<sup>19</sup> «La réforme du parti libéral: naissance du parti de la liberté et du progrès PLP», *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 125, 13 octobre 1961, p. 2.

<sup>20</sup> J. TORDOIR, «Le parti libéral devient le parti de la liberté et du progrès: chronique du choix difficile d'une appellation «rénovée»», *Libéralisme*, 1997, n° 19, p. 78.

<sup>21</sup> J. BRASSINE, «Elections et participations gouvernementales», in CENTRE PAUL HYMANS, *Les libéraux de 1846 à 1996*, Bruxelles, Centre Paul Hymans, 1996, p. 254.

<sup>22</sup> Cité dans: «Bilan d'une présidence du PLP: Omer Vanaudenhove (1961-1969) (II)», *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 434-435, 14 mars 1969, p. 38.

<sup>23</sup> Le CRISP souligne toutefois la situation différente au Nord et au Sud du pays: «Le fait que sur seize parlementaires catholiques PLP (dont onze anciens PSC), on ne pouvait dénombrer que deux Flamands, démontre que l'ouverture à droite du PLP était beaucoup moins réussie dans la partie flamande du pays qu'à Bruxelles (quatre parlementaires catholiques et francophones) et en Wallonie». «Bilan d'une présidence du PLP: Omer Vanaudenhove (1961-1969) (II)», *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 434-435, 14 mars 1969, p. 16.

<sup>24</sup> «Bilan d'une présidence au PLP: Omer Vanaudenhove (1961-1969)», *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 430, 7 février 1969, p. 16.

<sup>25</sup> Voir Ch. LAPORTE, *L'affaire de Louvain. 1960-1968*, Bruxelles, De Boeck-Université, 1999.

<sup>26</sup> O. VANAUDEHOVE, « Les vues d'avenir du PLP sur sa structure », *Res Publica*, 1968, vol. X, numéro spécial, pp. 95-96.

<sup>27</sup> V. HASCAL, M. DETAILLE, *op. cit.*, p. 347.

<sup>28</sup> Cité par J.-F. FURNEMONT, *Jean Gol. Le pirate devenu amiral*, Bruxelles, Luc Pire, 1997, p. 57.

<sup>29</sup> Cité par M. D'HOORE, « De l'unité à l'ouverture. L'évolution du PRL (197-1995) », in CENTRE PAUL HYMANS, *op. cit.*, p. 229.

<sup>30</sup> Comme le rappelle Marc D'Hoore, c'est l'époque où l'idée et l'expression à la mode dans le PRL est « il y en a ras le Gol ». *Ibid.*, p. 239.

<sup>31</sup> M. D'HOORE, « La « saga des Ducs ». Naissance, vie et mort de l'expérience « bicéphale » au parti réformateur libéral (1989-1992) », *Res Publica*, 1993, vol. n° 3-4, p. 480.

<sup>32</sup> J.-F. FURNEMONT, *op. cit.*, p. 185.

<sup>33</sup> M. D'HOORE, « De l'unité... », *op. cit.*, p. 240.

<sup>34</sup> J.-M. DE WAELE, « Que se passe-t-il donc au PRL ? », *Politique*, n° 11, mai 1999, p. 10.

<sup>35</sup> L. MICHEL, *Lettre aux citoyens de mon pays*, Bruxelles, 1999, p. 32.

<sup>36</sup> M. D'HOORE, « Du PLP au PRL-FDF. II. 1992-1997 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1997, n° 1556, p. 7.

<sup>37</sup> A la question « Votre action marque pourtant une césure importante dans l'histoire du parti libéral. C'est à une véritable refondation que vous procédez », il répondait de la sorte : « J'assume le terme. Aucun parti n'a accepté à ce point de se remettre en question, aucun n'a réintroduit autant d'exigence éthique dans ses propositions ». « C'est une vraie refondation... Entretien avec Louis Michel », *Politique*, n° 11, mai 1999.

<sup>38</sup> *Le programme de la fédération PRL-FDF-MCC. Unir pour réussir*, 1999, p. 12.

<sup>39</sup> PRL, *Projet pour le changement*, Elections législatives de novembre 1981, p. 5.

<sup>40</sup> L. MICHEL, H. DE CROO, « L'Etat et la liberté : introduction à l'histoire du libéralisme en Belgique », in CENTRE PAUL HYMANS, *op. cit.*, p. 13.

<sup>41</sup> « C'est une vraie refondation... Entretien avec Louis Michel », *Politique*, n° 11, mai 1999, p. 46.

<sup>42</sup> *Le programme de la fédération PRL-FDF-MCC. Unir pour réussir*, 1999, p. 3.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>44</sup> « Déclaration de principes du PRL », *Libéralisme*, 1993/11, p. 9.

<sup>45</sup> « C'est une vraie refondation... Entretien avec Louis Michel », *Politique*, n° 11, mai 1999, p. 42.

<sup>46</sup> L. MICHEL, *Lettre aux citoyens de mon pays*, Bruxelles, 1999, p. 37.

<sup>47</sup> J.-F. FURNEMONT, *op. cit.*, p. 70.

<sup>48</sup> « Il y a chez Madelin des aspects qui ne me déplaisent pas, mais je n'ai pas avalé ses conneries avec l'extrême droite. Sur le plan personnel, ce n'est pas un affairiste. Mais ma référence, c'est clairement Séguin ». « C'est une vraie refondation. Entretien avec Louis Michel », *Politique*, n° 11, mai 1999, p. 46.

<sup>49</sup> *Le Soir*, 6 mai 2000.

<sup>50</sup> « Déclaration de principes du PRL », *Libéralisme*, 1993/11, p. 8.

<sup>51</sup> M. D'HOORE, « Le « paradoxe libéral ». Essai d'analyse de l'évolution du PRL (1979-1997) », in P. DELWIT, J.-M. DE WAELE (éd.), *Les partis politiques en Belgique*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1997 (2<sup>e</sup> édition), p. 105.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>53</sup> H. DE CROO, « Libéralisme. 1846-1996. Séance académique à l'hôtel de ville de Bruxelles, 14 juin 1996 », *Libéralisme*, octobre-décembre 1996, n° 18, p. 25.

<sup>54</sup> L'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde reprend les cantons bruxellois et certains cantons flamands. Il s'agit donc d'une circonscription où se présentent les partis flamands et francophones. Pour ramener le pourcentage aux voix des électeurs francophones, il faut plus ou moins doubler le score.